

RÈGLES		EDPM	VÉLO	
Code de la route		s'applique	s'applique	
Port du casque		obligatoire	obligatoire	seulement pour les moins de 12 ans
Assurance		responsabilité civile <25 km/h	responsabilité civile	
Alcool /drogue (au-delà du taux autorisé)		interdit	interdit	
Téléphone, écouteurs, casques audio		interdit	interdit	
Positionnement sur le sas d'un feu rouge		autorisé	autorisé	
Rouler en sens inverse dans les voies à sens unique avec signalisation spécifique		autorisé	autorisé	
Circuler sur les trottoirs		interdit sauf si vitesse < 6 km/h	interdit (sauf exception locale)	sauf pour enfants < 8 ans et vitesse < 6 km/h
Rouler sur la voie publique		autorisé en agglomération	autorisé	
Gilet réflecteurisant		obligatoire	obligatoire*	* hors aggro, de nuit et de jour si mauvaise visibilité
Etre à 2		interdit	autorisé*	*sauf pour un enfant < 5 ans avec siège adapté
Age		minimum : 12 ans	pas d'âge minimum	
		obligatoire s'il y en a	conseillé*	*ou obligatoire selon signalisation
Circuler sur les pistes et bandes cyclables		interdit	autorisé	
Sur vole à + 50 km/h		interdit	autorisé*	* de jour, bonne visibilité, et sauf si une voiture se manifeste
Rouler à 2 de front		interdit		
Panneau « cédez le passage cycliste au feu »		ne s'applique pas	s'applique	
Klaxon, feux, freins, catadioptrès		obligatoire	obligatoire	
Tractage, remorquage		interdit	autorisé*	*tractage d'une remorque uniquement